



Compte-rendu du conseil municipal du lundi 11 mai 2015

Présents

Pierre DAUDEY, Mathieu LINIGER, James BOUVERET, Marilyne FONTANIER, Stéphanie FOURNIER, Christine HUMBERTJEAN, Aurélie JAVANET, Jean-Noël VALLET, Julien WOITTEQUAND, Isabelle KERN.

Excusés

Simone VALOT (procuration à Pierre DAUDEY), Fabienne DOLE (procuration à Julien WOITTEQUAND à partir du point n° 4 de l'ordre du jour), Nicole AUBEL (procuration à Jean-Noël VALLET), Alain CUSSEY (procuration à Christine HUMBERTJEAN).

Début de la séance : 20 h 45

Secrétaire de séance : Isabelle KERN

Avant de commencer la séance, Pierre DAUDEY demande d'ajouter : « règlement du marché » en point n° 8 de l'ordre du jour. Demande acceptée par l'ensemble des conseillers.

1. Validations des procès-verbaux du 23 et 30 mars 2015

. Procès-verbal du 23 mars 2015

Un conseiller fait remarquer qu'il faudrait mettre (point n° 1, dernière phrase) : « le conseil adopte les cinq comptes administratifs 2014 et approuve leur entière concordance avec les écritures des comptes de gestion (et non administratifs) à l'unanimité des présents... ».

Pierre DAUDEY précise que c'est une erreur de frappe.

Le conseil accepte la modification et approuve le procès verbal, 11 voix « pour » et 2 abstentions.

. Procès-verbal du 30 mars 2015

Le dernier compte-rendu est approuvé à l'unanimité des présents, soit 13 voix « pour ».

2. Emprunts, moyen et court terme, pour les travaux d'eau et d'assainissement : choix de la banque

Concernant les emprunts pour les travaux d'eau et d'assainissement, la mairie a consulté 4 établissements de crédits et reçu 3 réponses.

Au vu des propositions faites par le Crédit Agricole, la Banque Populaire et la Caisse d'épargne, Pierre DAUDEY propose de choisir :

- Le Crédit Agricole pour les Emprunts à Moyen Terme

. Travaux d'assainissement

. Capital emprunté : 20 000 €

. Taux fixe : 1.45 %

. Durée : 10 ans

. Périodicité : trimestrielle

. Frais de dossier : 30 €

. Travaux d'eau

. Capital emprunté : 42 000 €

. Taux fixe : 1.45 %

. Durée : 10 ans

. Périodicité : trimestrielle

. Frais de dossier : 70 €

- La Banque Populaire pour les Emprunts à Court Terme (prêt relais FCTVA)

. Travaux d'assainissement

. Capital emprunté : 16 000 €

. Taux fixe : 1.20 %

. Durée : 2 ans

. Périodicité : Intérêts payables par trimestre et le capital à l'échéance

. Frais de dossier : néant

. Travaux d'eau

. Capital emprunté : 14 000 €

. Taux fixe : 1.20 %

. Durée : 2 ans

. Périodicité : Intérêts payables par trimestre et le capital à l'échéance

. Frais de dossier : néant

Ces propositions sont acceptées à l'unanimité des présents, soit 13 voix « pour ». Le Conseil autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires avec le Crédit Agricole et la Banque Populaire.

3. Prêt relais du lotissement : prorogation

Le prêt relais de 300 000 € souscrit en 2013 pour le lotissement arrive à échéance le 28 mai 2015.

Les 10 parcelles, encore disponibles, ne seront pas vendues à cette date ; il est donc impossible de rembourser l'emprunt.

Pierre DAUDEY demande l'autorisation de prolonger de 2 ans l'emprunt relais fait à la Banque Populaire aux mêmes conditions (*taux variable : Euribor 3 mois + taux de marge de 1,50 % ; Intérêts trimestriels et Capital à la dernière échéance avec possibilité à tout moment de rembourser totalement ou partiellement ; Frais de dossier : néant*).

Le Conseil accepte la demande à l'unanimité des présents, soit 13 voix « pour » et autorise le Maire à signer avec la Banque Populaire toutes les pièces nécessaires pour la prolongation de cet emprunt.

Julien WOITTEQUAND intervient pour signaler qu'il a reçu une procuration de Fabienne DOLE et qu'il a omis de le déclarer en début de conseil. A partir de ce point il y a donc 14 voix.

4. Projet Natura 2000 « sur Roche » : achat de parcelles.

Il existe, « sur Roche », des communaux de pelouse sèche qui abritent de nombreuses espèces animales et une flore particulièrement intéressante.

Une étude, avec le Syndicat Mixte de la Loue, a conduit à un projet d'Espace Naturel Sensible (ENS) dans cette zone. La difficulté est que ce territoire protégé sera clôturé et que 4 parcelles appartiennent à des particuliers.

La mairie a proposé aux propriétaires d'acquiescer les parcelles.

Pierre DAUDEY demande l'autorisation d'acheter les parcelles et la délégation pour signer tous les documents administratifs correspondants.

A l'unanimité des présents, soit 14 voix « pour », le conseil autorise Pierre DAUDEY à faire l'acquisition des parcelles et lui donne pouvoir pour signer avec les propriétaires toutes les pièces administratives et actes relatifs à l'acquisition de ces terrains.

5. Participation à la sortie scolaire du 15 juin 2015 pour le cycle 1

Le 15 juin, les élèves du cycle 1 iront à Besançon pour faire un tour en bateau mouche et visiter la citadelle.

La mairie a reçu deux devis (285 € et 205 € TTC) pour le transport Liesle-Besançon, aller-retour en bus.

Pierre DAUDEY propose que la mairie prenne en charge le coût du transport pour 205 €.

Le conseil accepte la proposition à l'unanimité, soit 14 voix « pour ».

Remarque : le conseil municipal regrette vivement que les enseignants n'aient pas accepté d'emmener les élèves à « l'école autrefois » à Myon, animation pédagogique et entièrement gratuite, le coût du transport était pris en charge par la Communauté de Communes.

6. Association « Villages de la forêt de Chaux » : renouvellement de l'adhésion

Pierre DAUDEY propose de renouveler l'adhésion (50 €) à l'association « Villages de la forêt de Chaux ».

Le Conseil accepte la proposition à l'unanimité, soit 14 voix « pour ».

7. Affouage 2013/2014 : date limite d'exploitation des parcelles 11 et 33

Alors que la date limite de l'affouage sur les parcelles 11 et 33 était le 15 septembre 2014, certains affouagistes n'ont encore pas débité ou (et) sorti « leur bois ».

Pierre DAUDEY, compte tenu que l'ONF ne fera pas intervenir de professionnels dans ces parcelles avant septembre, propose, de manière tout à fait exceptionnelle, de fixer le 12 juillet 2015 comme date ultime pour terminer l'affouage sur les parcelles 11 et 33. Après cette date, le bois reviendra à la commune.

Le Conseil accepte la proposition à l'unanimité des présents, soit 14 voix « pour ».

8. Règlement du marché

Pour être en accord avec l'esprit des marchés environnants (Quingey, Mesmay), mais aussi pouvoir compter sur plus exposants, le marché de Liesle aura lieu le deuxième vendredi de chaque mois, de juin à décembre au lieu de chaque dimanche matin comme envisagé initialement.

La mairie et une association en cours de création seront coorganisatrices du marché : la mairie pour la partie administrative, responsabilité, règlement..., l'association pour l'organisation, l'installation et l'animation du marché.

Le règlement proposé à l'approbation du conseil ne semble pas définir assez clairement le rôle de la mairie et celui de l'association. Il doit être modifié, aussi, le vote du règlement est reporté au mardi 19 mai 2015.

9. Questions diverses

Lotissement du château : La modification du chapitre 7 du règlement est effectuée et les courriers envoyés aux propriétaires.

Emploi saisonnier : une seule personne a répondu à l'annonce pour l'emploi saisonnier.

Une réunion avec l'association « Fleurir Liesle » sera organisée pour préciser certains points du travail de l'employé saisonnier liés au fleurissement.

L'horloge de l'église : A la suite de remarques au sujet l'horloge qui n'est pas toujours à l'heure, la mairie a demandé des devis.

Il y a deux solutions : soit supprimer le mécanisme actuel et le remplacer par un mécanisme électronique (devis 3100 €) soit asservir le mécanisme actuel à un référentiel satellite (devis 5700 €).

Le conseil trouve cette dépense inutile et préfère que l'horloge et son beau mouvement ancien continuent à fonctionner tels qu'ils sont.

Démission : la mairie a reçu l'accusé de réception du préfet pour la démission de Christina STRAPPAZZON.

Invitation : la députée Barbara ROMAGNAN invite les maires et les conseillers à des rencontres;

- Le 18 mai à Goux-sous -Landet,
- Le 29 mai à Champvans,
- Le 4 juin à Roset-Fluans.

SYBERT : une remarque ; l'envoi des courriels d'invitation à la visite a été effectué après la date limite d'inscription.

Cérémonie du 8 mai : certaines personnes auraient aimé que la pelouse soit tondue devant le monument, que ce dernier soit plus fleuri et les conseillers plus nombreux...

Panneaux : les panneaux d'affichage sont prêts à être installés.

Levée de la séance à 23 h 45

Prochain conseil municipal : lundi 19 mai à 20 h 30.